

Procédure d'admission à la Faculté des lettres de l'Université Charles pour l'année universitaire 2018/2019 : études doctorales

Contacts

- Service des admissions et des relations extérieures du décanat, Faculté des lettres de l'Université Charles de Prague, nám. Jana Palacha 2, Praha 1, bureau n° 130 (ff.cuni.cz/fakulta/oddeleni-dekanatu/oddeleni-prijimaciho-rizeni-a-vnejsich-vztahu)
- web : prijimacky.ff.cuni.cz
- facebook : [facebook.com/ff.cuni](https://www.facebook.com/ff.cuni)
- courrier électronique : prijimacky@ff.cuni.cz
- téléphone : 221 619 330, 221 619 333

Echéances

- date de remise du formulaire d'inscription : 1. 12.2017 – 30. 4. 2018
- examen d'entrée par discipline :
études sociales (pluridisciplinaire avec FHS UK) : 1-15.6.2018
autres disciplines : 18-19.6.2018
- examen d'entrée (deuxième session) :
études sociales (pluridisciplinaire avec FHS UK) : 22-29.6.2018
autres disciplines : 27.6.2018

Frais d'inscription

Montant : 500 CZK par formulaire d'inscription électronique

Coordonnées bancaires :

établissement bancaire : Komerční banka Praha 1

numéro de compte : 85631011/0100

identifiant constant : 0308

identifiant variable : 820001

identifiant spécifique : **numéro généré par le système informatique – six caractères** (il n'est pas nécessaire en cas de paiement par carte)

SWIFT : KOMB CZ PP

IBAN : CZ960100000000085631011

adresse du titulaire du compte : Univerzita Karlova v Praze, Filozofická fakulta, nám. Jana Palacha 2, 116 38 Praha 1.

Les frais d'inscription peuvent être réglés par carte bancaire **en ligne**, par **virement bancaire, en espèces directement** au service comptable de l'université (ff.cuni.cz/fakulta/oddeleni-dekanatu/pokladna).

A chaque formulaire d'inscription correspond un code à six caractères. Il est nécessaire de s'acquitter des frais d'inscription pour chacun des formulaires d'inscription remis, en indiquant l'identifiant variable et l'identifiant spécifique correspondants. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, à aucun moment de la procédure d'admission.

1. Informations générales sur la procédure d'admission et études doctorales

1.1 La procédure d'admission est régie par les dispositions des paragraphes 48 et 50 de la loi n° 111/1998 sur l'enseignement supérieur, modifiant et complétant certaines lois (loi sur l'enseignement supérieur), telle que modifiée, par les articles 19 et 20 du Statut de l'Université Charles – Règlement de la procédure d'admission, en vigueur (ci-après « **Règlement de la procédure d'admission Université Charles** »), par la Procédure d'admission de la Faculté des lettres de l'Université Charles pour l'année universitaire 2018/19 (ci-après « Procédure d'admission »), par le décret du doyen n° 4/2017, Organisation de la procédure d'admission de la Faculté des lettres de l'Université Charles, en vigueur et par le décret du doyen sur le calendrier de la procédure d'admission qui sera publié au cours de l'année universitaire 2017/2018.

1.2 Les **études doctorales** ont généralement une durée de trois ans, quatre ans dans certaines disciplines (cf. procédure d'admission des différentes disciplines). Les études doctorales se déroulent selon un plan d'études personnalisé et sont sanctionnées par un examen d'État et la soutenance d'une thèse. Le candidat reçu obtient le titre de « Ph.D. ». Vous trouverez des informations complémentaires sur les études doctorales à la Faculté des lettres de l'Université Charles, sur le règlement et les cursus d'études dans les disciplines accréditées, dans les sections Studium/doktorské studium à l'adresse www.ff.cuni.cz ainsi sur les sites des chaires et instituts concernés.

2. Formulaire d'inscription

2.1 Le formulaire d'inscription se remplit **en ligne**. Il sera mis à disposition à partir du 1.1.2018 à l'adresse is.cuni.cz/studium/prijimacky. Dans le formulaire, le candidat doit préciser le régime d'études (**régime à plein temps ou combiné**) et la discipline d'études. Le **formulaire (et les documents à joindre) doit être envoyé** en ligne au plus tard à 23:59:59 heures, le 30. 4. 2018. Il en est de même pour le règlement des frais d'inscription. Un code à six caractères est généré pour chaque formulaire rempli en ligne. Il est indispensable d'indiquer ce code lors du paiement des frais d'inscription (identifiant spécifique). **Pour être valide, le formulaire d'inscription dûment rempli doit être envoyé (cliquez sur la touche « envoyer »).**

2.2 **Documents** à joindre impérativement au formulaire d'inscription :

un projet de thèse (3 à 5 pages)

un curriculum vitae

une bibliographie concernant la discipline d'études

un compte-rendu des activités de recherche (publications, expériences professionnelles, etc.)

Un relevé des résultats (transcript of records) doit être obligatoirement joint pour toutes les disciplines accréditées en langue étrangère. Le relevé des résultats peut être en langue tchèque, slovaque, anglaise ou dans la langue de la discipline accréditée.

L'en-tête de la première page de chaque document joint doit comprendre le nom et le prénom du candidat, la discipline et le nom du projet.

Le candidat doit choisir un directeur de thèse potentiel pour la discipline concernée et indiquer son choix lors de l'inscription. Si le candidat ne sait quel directeur de thèse choisir, il choisit le responsable du programme doctoral de la discipline concernée. La liste des directeurs de thèse pour les différentes disciplines est consultable à la page prijimacky.ff.cuni.cz.

2.3 Les documents annexes doivent être joints au formulaire d'inscription en format pdf. Ni le formulaire d'inscription ni les documents annexes ne doivent être imprimés et envoyés par la poste. Tous les documents que le candidat apporte à l'examen d'entrée, conformément aux exigences de chaque discipline, et qui seront évaluées au cours de l'examen, sont ajoutés au dossier et ne sont pas rendus au candidat.

2.4 Le candidat choisit un domaine ou un thème de recherche en fonction des propositions présentées dans sa discipline. Si aucun domaine ou thème n'est défini, le candidat choisit lui-même le sujet de son projet de thèse. Le sujet choisi doit être discuté avec le directeur de thèse potentiel ou le responsable du programme doctoral de la discipline d'études concernée (cf. les conditions par discipline).

2.5 Si le formulaire d'inscription n'est pas dûment rempli ou s'il n'est pas certifié que les frais d'inscription ont été réglés, la faculté invitera le candidat à rectifier la situation dans un délai raisonnable. Si le candidat ne rectifie pas la situation dans le délai imputé, la procédure d'admission sera arrêtée. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

2.6 A chaque candidature dans une discipline d'études concernée doit correspondre un seul projet de thèse. Si le candidat présente un même projet de thèse dans plusieurs disciplines d'études, le projet de thèse sera associé à la demande d'inscription remise en premier. Il sera alors demandé au candidat de compléter les candidatures dans les autres disciplines d'études avec de nouveaux projets de thèse. Si le candidat ne procède pas à ces compléments dans le délai imputé, les procédures d'admission de ces candidatures seront arrêtées. Si le candidat dépose une candidature pour le régime d'étude à plein temps et pour le régime d'études combiné dans une même discipline, il présente le même projet de thèse et les mêmes documents annexes pour les deux candidatures. Dans ce cas, le candidat ne passe qu'un seul examen d'admission dont le résultat s'applique aux deux régimes d'étude.

2.7 Il est possible de procéder à des modifications dans le formulaire d'inscription en adressant un courrier électronique à l'adresse prijimacky@ff.cuni.cz. Le régime et la discipline d'études peuvent être modifiés au plus tard le jour où prennent fin les inscriptions du régime et de la discipline d'études concernées. Les données personnelles peuvent être corrigées à tout moment.

2.8 Le candidat peut suivre en ligne à l'adresse is.cuni.cz/studium/prijimacky, après connexion (sous l'icône **Moje přihlášky**), la remise du formulaire, la date de l'examen d'entrée et les résultats de cet examen (admission ou refus de la candidature).

3. Deuxième session, vidéoconférence

3.1 Le doyen peut autoriser un candidat à se présenter à la deuxième session sur demande écrite de ce dernier, si le candidat ne peut se présenter à l'examen pour des raisons majeures et qu'il est en mesure de prouver (médicales en premier lieu). La demande ne devra pas être jointe au formulaire d'inscription mais envoyée après que le candidat a reçu la convocation stipulant la date exacte de l'examen d'entrée. La demande devra être envoyée via le formulaire électronique disponible à l'adresse prijimacky.ffcuni.cz. La demande devra être déposée au plus tard cinq jours avant le jour de la première session de l'examen. Le candidat sera informé via le système informatique du traitement de sa demande. Si la demande est acceptée, il sera communiqué au candidat une nouvelle date d'examen. Dans le cas contraire, le candidat reçoit un courrier l'informant du refus de sa demande. La date d'examen d'entrée reste alors inchangée.

3.2 À titre exceptionnel et sur recommandation du responsable du programme d'études doctorales de la discipline concernée, le doyen peut autoriser un examen d'entrée sous forme de vidéoconférence **sur demande écrite du candidat**. Ce dernier doit prouver qu'il n'est en mesure de participer à l'examen d'entrée **pour des raisons majeures et qu'il est en mesure de prouver** (résidence permanente ou de longue durée à l'étranger). La demande doit être remise au Service des admissions et relations extérieures de la Faculté des lettres au plus tard dix jours avant la première session de l'examen. L'état de santé du candidat ou sa participation à un autre examen d'entrée **ne donnent pas lieu** à une autorisation de passer l'examen sous forme de vidéoconférence.

4. Examen d'entrée

4.1 Le candidat est informé de la date de l'examen d'entrée conformément à l'art. 4, § 5 du Règlement de la procédure d'admission Université Charles **par un convocation à l'examen d'entrée via le système informatique de l'université au plus tard 30 jours avant la date de l'examen.**

4.2 **L'examen d'entrée est constitué d'une seule épreuve orale.** On y évalue, en premier lieu, les connaissances spécialisées et l'aptitude du candidat à mener un travail de recherche dans la discipline choisie. L'examen comporte aussi une discussion sur le projet de thèse présenté. Sauf raison particulière liée à la spécificité de la discipline de recherche, l'examen d'entrée se fait en langue tchèque ou slovaque (le cas échéant, dans une langue internationale), conformément à l'accréditation de la discipline. Pour les programmes d'études doctorales en philologie, la commission d'admission peut exiger la conduite partielle de l'examen dans la langue concernée.

4.3 Les conditions générales du déroulement de l'examen d'entrée sont régies par le décret du doyen n° 4/2017 en vigueur. La forme de l'examen, le nombre supposé de candidats et les autres spécificités sont régis par les conditions de la procédure d'admission de chaque discipline d'étude.

5. Barèmes d'évaluation et acceptation de la candidature

5.1 Un maximum de 60 points peut être obtenu lors de l'examen d'entrée. Dans la mesure où la procédure d'admission de la discipline d'études concernée ne le stipule autrement, **le total des points** est constitué de la somme des points obtenus pour chaque partie de l'examen : discussion sur le projet de thèse (0 à 30 points), évaluation de l'activité de recherche du candidat (0 à 15 points) et connaissances de la littérature sur le sujet étudié (0 à 15 points).

5.2 **Les résultats définitifs des examens d'entrée seront publiés au plus tard le 4. 7. 2018.** En s'enregistrant (à partir de la même adresse électronique que celle utilisée lors du dépôt de candidature) à l'adresse internet is.cuni.cz/studium/prijimacky (icône **Moje přihlášky**), le candidat sera informé du nombre de points obtenus et de l'acceptation (ou non) de sa candidature. La faculté ne communique à aucun candidat ni tiers les résultats obtenus par les autres candidats. Seules les informations générales concernant la procédure d'admission sont publiées sur les panneaux d'affichage de la faculté.

5.3 **L'admission est conditionnée par l'obtention d'un total de 30 points ou plus à l'examen ; le candidat doit par ailleurs figurer au classement correspondant au nombre maximum d'étudiants recevables pour la discipline en question.** (cf. les conditions de la procédure d'admission de la discipline concernée). Les candidats qui obtiendront le même nombre de points que le candidat occupant la dernière place du classement seront également admis. **Le nombre maximal de candidats admis est distinct pour le régime d'étude à plein temps et pour le régime d'études combiné.**

Pour être accepté aux études doctorales, le candidat devra présenter au plus tard le jour de l'inscription un document certifiant ses diplômes antérieurs (cf. Procédure d'admission, 5.4).

5.4 Pour les études doctorales, il est nécessaire de présenter une copie certifiée conforme d'un diplôme de master pour les candidats qui n'ont pas obtenu leur diplôme à la Faculté des lettres de l'Université Charles de Prague. Pour les candidats ayant obtenu leur diplôme à la Faculté des lettres de l'Université Charles de Prague, c'est le Département de la recherche de la faculté qui se charge de vérifier l'obtention des diplômes. Les candidats ayant obtenu leur diplôme de master à l'étranger, présenteront également un certificat d'équivalence de master (s'il n'existe pas d'accord international). Pour plus d'informations concernant la reconnaissance et les certificats d'équivalence de diplômes étrangers, consulter la page internet

<http://www.cuni.cz/UK-6452.html>.

5.5 Après publication des résultats dans le système électronique, la Faculté des lettres envoie aux candidats qui n'ont pas réussi l'examen d'entrée, un courrier recommandé avec la décision de refus de candidature. Le candidat qui a réussi son examen d'entrée est tenu de se présenter à la date fixée pour son inscription. A cette occasion, il présentera en premier lieu son diplôme d'études supérieures (cf. Procédure d'admission, 5.4). Sur présentation de ces documents, il obtient la décision d'admission et est inscrit en études doctorales. Le candidat ne pourra être inscrit **tant qu'il n'aura pas présenté ces documents**. Le doyen de la faculté peut autoriser une inscription anticipée dans certains cas motivés (par exemple, stage à l'étranger dans le cadre des études). Si le candidat donne son accord dans le formulaire d'admission, la décision d'admission peut être envoyée via le système informatique, à condition que le candidat ait présenté son diplôme d'études supérieures.

5.6 Les candidats qui ne disposeront pas des documents mentionnés plus haut avant la date d'inscription fixée, se présenteront pour leur inscription à une date ultérieure, fixée cependant avant le 30.9. 2018 inclus. Les candidats qui ont effectué leur master à l'étranger et ont dû déposer une demande d'équivalence se présenteront pour leur inscription au plus tard le 22.10.2018.

6. Consultation du dossier et procédure de réclamation

6.1 Les candidats ont le droit de consulter leur dossier de candidature. Les conditions administratives sont régies par le décret du doyen et seront publiées sur la page internet prijimacky.ff.cuni.cz.

6.2 Le candidat peut déposer une demande de réclamation contre la décision du doyen suite au résultat de la procédure d'admission. Le but de cette procédure de réclamation est de déterminer si la procédure d'admission s'est déroulée conformément à la loi sur l'enseignement supérieur et conformément aux règlements internes de l'Université Charles et de la Faculté des lettres de l'Université Charles. Il ne s'agit en aucun cas d'une procédure qui assurerait un nombre déterminé de places, réservé à ces candidats. La recevabilité de la demande de réclamation n'est pas conditionnée par la motivation du candidat, par son intérêt pour la discipline, par son classement juste en deçà du nombre de points nécessaires à l'admission ou même par le désistement des candidats reçus.